

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. BRUNELLIÈRE, directeur, ou par M. PITRAT aîné, imprimeur-gérant. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, 4, rue Gentil, à Lyon.

L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

CONSEIL D'ÉTAT. — SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 1886

TRAVAUX COMMUNAUX. — MALFAÇONS. — ARCHITECTE MISE HORS CAUSE, ETC.

L'architecte doit être mis hors cause et déchargé de toute responsabilité quand il résulte de l'instruction que les malfaçons sont dues à l'entrepreneur sans qu'il y ait eu faute de l'acheteur, ou que le maître des travaux a lui-même engagé sa responsabilité.

Le maître des travaux qui a ordonné contre l'avis de l'homme de l'art certaines modifications aux plans et devis, est responsable des conséquences de ces additions.

Il n'y a pas lieu de faire supporter à l'entrepreneur des dépenses de régie dont la commune ne justifie pas la réalité. Les dommages-intérêts ne peuvent être accordés que sur la constatation du préjudice causé.

Havard c. commune de Neuilly-sur-Eure,
62520 et 62566.

Le Conseil d'État,

Vu les articles 1792 et 2270 C. civ.;

Vu la loi du 26 pluviôse an VIII;

Considérant que les pourvois ci-dessus visés sont connexes; que, dès lors, il y a lieu de les joindre pour y être statué par une seule et même décision;

En ce qui concerne la requête du sieur Havard :

Considérant qu'il résulte de l'instruction que les défauts existants dans les bâtiments du groupe scolaire et de la mairie de Neuilly-sur-Eure proviennent, tant de la mauvaise exécution des travaux par l'entrepreneur que du fait de la commune, et que si l'architecte n'a pas exercé une surveillance suffisamment active sur les travaux dont la direction lui était confiée, cette circonstance ne pouvait motiver, dans l'espèce, la condamnation du sieur Havard, soit comme débiteur direct de la commune, soit même comme garant d'un entrepreneur dont elle n'a pas à redouter l'insolvabilité; que dès lors, il y a lieu de mettre le requérant hors de cause et d'ordonner la restitution des sommes qu'il aurait payées en exécution de l'arrêté ci-dessus visé;

En ce qui concerne la requête de la commune de Neuilly-sur-Eure :

Sur le moyen tiré de ce que des erreurs auraient été commises dans la fixation du solde à payer à l'entrepreneur et sur les conclusions de la commune requérante tendant à être déchargée de toute responsabilité;

Considérant que d'après le décompte dressé à la date du 29 avril 1879 par le sieur Jovet, sur la demande de la commune de Neuilly-sur-Eure et approuvé par le préfet du département de l'Orne, le montant des travaux exécutés par le sieur Navet ou pour son compte s'élevait à 18.488 fr. 46; que le Conseil de préfecture a avec raison ajouté à ce chiffre 432 francs pour la balustrade qui surmonte l'entablement des classes, et fixé à 18.885 fr. 32 cent. le montant définitif du décompte, déduction faite d'une somme de 35 fr. 14 par suite d'erreur de métré;

Considérant qu'il est établi que les malfaçons et détériorations constatées par les experts, imputables en partie au sieur Navet, entrepreneur, doivent être attribuées également pour partie à la faute de la commune, et proviennent notamment de l'établissement sur le pourtour des classes d'une ballustrade dont la commune a exigé la pose, contrairement à l'avis du conseil des bâtiments

civils, et de la négligence apportée par ladite commune à entretenir les bâtiments et les couvertures depuis sa prise de possession de l'immeuble; que, dans ces circonstances, c'est à bon droit que le Conseil de préfecture a mis à sa charge une partie de la dépense nécessitée par les travaux de réparation indiqués par les experts;

Considérant que la commune requérante ne justifie pas que la somme de 2.315 fr. 40 fixée par les experts pour la réparation des malfaçons soit insuffisante, ni que le Conseil de préfecture ait fait une appréciation inexacte de la part de responsabilité qui lui incombe en la condamnant à contribuer pour 437 fr. 92 auxdites réparations;

Mais considérant qu'il résulte de la présente décision que le Conseil de préfecture a décidé à tort que le sieur Havard, architecte, participerait pour 542 fr. 15 aux travaux supplémentaires à exécuter sur les bâtiments de la commune et qu'il est établi par l'instruction que cette somme doit être ajoutée à celle de 1.035 fr. 33 cent. mise par ledit conseil à la charge du sieur Navet: que d'autre part ce dernier a reçu divers acomptes s'élevant à 12.500 fr. et doit subir en outre la retenue d'une somme de 1.900 francs payée par la commune pour travaux faits en régie; que, par suite, il y a lieu de fixer à 2.907 fr. 84 la somme restant due au sieur Navet par la commune de Neuilly-sur-Eure;

Sur les conclusions de la commune requérante tendant à ce que le sieur Navet soit condamné à lui payer la somme de 1.039 fr. 25 formant le montant de salaires dus aux ouvriers qui ont travaillé pour le compte de la régie :

Considérant qu'il a été payé le 22 novembre 1873, 1.100 francs, et le 11 novembre 1877, 800 francs aux ouvriers qui ont travaillé pour le compte de la régie; qu'il a été retenu de ce chef 1.900 fr. à l'entrepreneur; que la commune de Neuilly-sur-Eure n'établit pas que la somme de 1.089 fr. 25 par elle réclamée n'ait été comprise dans les 1.900 francs qui ont été déduits du solde à payer à l'entrepreneur, et que, d'autre part, elle ne fournit aucune pièce justificative à l'appui de sa demande; qu'il suit de là que ladite demande doit être rejetée;

En ce qui touche la demande de dommages-intérêts :

Considérant que la commune de Neuilly-sur-Eure ne justifie d'aucun préjudice dont la réparation puisse être mise à la charge des sieurs Havard et Navet; que, dès lors, elle n'est pas fondée à demander l'allocation de dommages-intérêts;

Décide :

ARTICLE PREMIER. — Le sieur Havard, architecte, est mis hors de cause. Il lui est accordé décharge des condamnations prononcées contre lui par le Conseil de préfecture. Il aura droit à la restitution des sommes qu'il justifiera avoir payées en exécution de l'arrêté du Conseil de préfecture de l'Orne, en date du 28 novembre 1883, avec intérêts du jour du paiement.

ART. 2. — La somme de 542 fr. 15 mise à la charge du sieur sieur Havard, pour réparation de malfaçons et sa part contributive dans les frais d'expertise, telle qu'elle a été réglée par le Conseil de préfecture, sera supportée par le sieur Navet.

ART. 3. — Le solde dû au sieur Navet par la commune de Neuilly-sur-Eure est fixé à la somme de 2,907 fr. 84.

ART. 4. — L'arrêté ci-dessus visé du Conseil de préfecture de l'Orne, en date du 27 novembre 1883, est réformé en ce qu'il a de contraire aux dispositions qui précèdent.

ART. 5. — Le surplus de la requête de la commune de Neuilly-sur-Eure est rejeté.

ART. 6. — Les dépens du pourvoi n^o 62520 seront supportés un tiers par la commune de Neuilly-sur-Eure et deux tiers par le sieur Navet. Les dépens du pourvoi n^o 62566 seront supportés par la commune de Neuilly-sur-Eure.



ÉCLAIRAGE AU GAZ DE LA VILLE DE LYON

TARIF DES PRIX DES BRANCHEMENTS, SOUDURES ET ROBINETS DE JAUGE

Un arrêté du Maire de Lyon en date du 18 décembre fixe ainsi qu'il suit le tarif des branchements extérieurs, soudures, etc., pour la période triennale.

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs des branchements extérieurs, soudures et robinets de jauge sont fixés comme il suit pour les années 1887, 1888 et 1889.

NUMÉROS D'ORDRE	DIAMÈTRE EXTÉRIEUR	BRANCHEMENTS NON COMPRIS LES SOUDURES				PRIX DES SOUDURES	ROBINETS soudures comprises	
		ÉPAISSEUR DES BRANCHEMENTS	POIDS PAR MÈT. COURANT	PRIX DU PREMIER MÈTRE	PRIX DU MÈTRE COURANT		POIDS PAR ROBINET	PRIX PAR ROBINET
	mèt.	mèt.	kil.	fr.	fr.	fr.	kil.	fr.
1	0,014	»	»	»	»	»	0,452	5,95
2	0,020	0,0025	2 100	5,75	2,90	0,60	0,822	8,20
3	0,027	0,0030	3 200	7,25	3,85	0,80	1,465	11,55
4	0,033	0,0030	4 200	8,50	4,65	»	2,078	14,70
5	0,042	0,0035	5 600	10,65	5,85	1 20	4,530	27,50
6	0,054	0,0040	8 500	14,30	8,45	1 70	10,850	54,60
7	0,060	0,0050	11 500	17,55	12,15	2 »	»	»
8	0,070	0,0050	13 300	19,80	13,35	3,15	14 »	80 »
9	0,080	0,0050	15 000	22,50	15,35	3,60	25 »	130 »

Observations. — Le prix des branchements en plomb comprennent : la fourniture des tuyaux et leur pose, l'ouverture de la tranchée et la réfection de la chaussée dans les conditions prescrites par l'arrêté du 14 décembre 1880. Les prix des robinets comprennent : la pose, la fourniture et le scellement de la plaque extérieure et les soudures nécessaires.

Ces prix comporteront les réductions suivantes, savoir :

1 fr. 20 pour les branchements apparents ou placés dans les appareils d'éclairage extérieurs,

0 fr. 80 pour les branchements établis dans la traversée des trottoirs en asphalte ;

2 francs sur les prix des premiers mètres branchés sur conduites en poterie ;

1 franc sur les prix des premiers mètres branchés sur conduites en tôle et bitume.

ART. 2. — Les Compagnies feront exécuter les raccords de dallage en asphalte, pour le compte des abonnés par l'entrepreneur de la Ville tenu d'exécuter ces travaux au prix de son adjudication.

Les mémoires de ces réfections seront établis dans les mêmes conditions que ceux des travaux de la Ville et comporteront également le rabais de l'entreprise en cours d'exercice.

Ils seront visés, au besoin, par l'Ingénieur en chef, Directeur de la Voirie, ou son délégué, avant d'être remis aux abonnés.

ART. 3. — Sont maintenus, en tant qu'ils ne sont pas contraires aux dispositions du présent arrêté, les règlements contenus dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 décembre 1880, en ce qui concerne la réfection des chaussées, leur entretien sur le parcours des tranchées et la pose des branchements sur la voie publique.

ART. 4. — Les prix d'entretien des robinets de jauge, dans les conditions prescrites par les arrêtés précédentes, sont fixés comme suit pour la nouvelle période triennale :

Pour les robinets de 0,014 à 0,020.	0 10
— — — 0,027 à 0,034.	0 20
— — — 0,042 à 0,054.	0 35
— — — 0,060 à 0,080.	0 45
— — — 0,080 à 0,100.	0 60

ART. 5. — Les compteurs admis au poinçonnage de la ville de Lyon, pendant la nouvelle période triennale, sont de deux systèmes, savoir : les compteurs dits Lyonnais et les compteurs Siry-Lizars, dits à mesure invariable.

Les compteurs du système Lyonnais seront payés, mis en place avec le robinet de sûreté, tous frais et faux frais compris, suivant le tarif ci-après.

Compteurs de 5 becs.	52 50
— 10 »	66 90

Comptoir de 20 »	89 90
— 30 »	117 30
— 40 »	163 70
— 60 »	210 »
— 80 »	269 30
— 100 »	330 »
— 150 »	493 30

Ces prix pourront être majorés de 10 0/0, au maximum, pour la vente des compteurs Siry-Lizars.

ART. 6. — Les prix d'abonnement annuel des compteurs en location sont fixés ainsi qu'il suit pour la nouvelle période triennale :

De 5 becs.	7 20
» 10 »	11 40
» 20 »	16 20
» 30 »	21 »
» 40 »	28 30
» 60 »	36 60

Pour tout abonnement au-dessous de deux ans, il sera dû en sus des prix ci-dessus, pour frais de pose du compteur, une allocation ainsi fixée :

Pour un compteur de 5 becs.	4 »
» » 10 »	4 50
» » 20 »	5 »
» » 40 »	6 »
» » 60 »	6 50

ART. 7. — Lorsque les consommateurs voudront s'abonner au bec et non au compteur, les brûleurs employés devront être, au préalable, poinçonnés par les agents de l'Administration.

Les frais de poinçonnage sont fixés à 0 fr. 15. par bec, et à 0 fr. 10 c. par demi-bec.

Le prix de l'abonnement est fixé, conformément aux traités, comme il est expliqué ci-après :

1^o Sur la concession du gaz de Perrache, et sous réserve de la réduction prévue par le traité ;

A quatre centimes et quart (0 fr. 0425) par heure pour un bec entier.

A deux centimes et quart (0 fr. 0225) par heure pour un demi-bec.

2^o Sur les concessions des gaz de la Guillotière et de Vaise :

A quatre centimes (0 fr. 04 c.) par heure pour un bec entier ;

A deux centimes et un huitième (0 fr. 02125) par heure pour un demi-bec.

ART. — L'article 18 de l'arrêté préfectoral du 5 mars 1858 sera complété par les prescriptions ci-après :

La recherche des fuites par le flambage est formellement interdite, même en plein air, et dans les lieux parfaitement ventilés.

Dès que l'existence d'une fuite aura été reconnue, l'abonné devra fermer de suite le robinet du compteur, et avertir la Compagnie, qui devra prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour obvier aux accidents signalés.

On se rendra facilement compte de l'existence et de l'importance de la fuite, en observant les indications de la roue horizontale placée à la partie supérieure du compteur, après que l'on aura fermé les robinets de chaque brûleur. La moindre fuite est décelée par le mouvement de cette roue qui se déplace en raison de la perte du gaz.

La région des fuites pourra être reconnue, soit par l'odorat, soit par les manomètres ou des instruments spéciaux que l'on trouve dans l'industrie, soit simplement en étendant avec un pinceau un peu d'eau de savon sur les tuyaux.

Ces recherches ne devront pas être faites pendant la nuit ; il est toujours dangereux de s'introduire avec un flambeau dans un appartement où existe une fuite de gaz.

ART. 9. — Sont agréés comme fournisseurs de compteurs, pendant les années 1887, 1888 et 1889 :

1^o La Compagnie continentale des compteurs, dont le siège est à Paris, rue Pérelle, 15, représentée, à Lyon, par M. Forestier, directeur de la succursale, cours Gambetta, 78 ;

2^o MM. Nicolas, Chamon et C^{ie}, fabricants de compteurs, à Paris, rue Rodier, 53, représentés à Lyon par M. Alois, directeur de la succursale, avenue de Saxe, 246.

ART. 10. — Les polices délivrées aux abonnés devront contenir un extrait du présent arrêté, comprenant les articles 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 *in extenso*.

ART. 11. — Les arrêtés des 5 mars 1858, 23 décembre 1874, 14 décembre 1880 et 16 janvier 1884, sont maintenus dans toutes les dispositions qui ne sont pas contraires aux dispositions actuelles.

ART. 12. — Le présent arrêté, qui sera applicable à partir du 1^{er} janvier 1887, sera adressé à M. l'ingénieur en chef, directeur de la Voirie municipale, chargé d'en assurer l'exécution, et de le notifier aux Compagnies d'éclairage de la ville de Lyon.

LES TRAMWAYS DE LOIR-ET-CHER

Le *Journal officiel* du 25 décembre 1886 contient un décret, daté du 23 décembre 1886, déclarant d'utilité publique l'établissement, dans le département de Loir-et-Cher, des tramways à vapeur de Blois à Ouzouer-le-Marché et de Lamotte-Beuvron à Blois, et approuvant une convention passée, le 12 avril 1886, entre le préfet de Loir-et-Cher et M. Faliès, ingénieur civil, demeurant à Paris, rue Sainte Anne, n^o 9, pour la construction et l'exploitation desdits tramways.

La ligne de *Blois à Ouzouer-le-Marché* passera par la route départementale n^o 6, par ou près Oucques, Saint-Léonard, Marchenoir, Autainville et Binas. Elle empruntera, partout où cela sera possible, les voies publiques ci-après désignées : routes départementales n^{os} 5 et 6; chemin rural; chemins vicinaux ordinaires n^{os} 2 et 15 d'Autainville; n^o 1, de Binas; chemin de grande communication n^o 13.

Des gares, stations ou haltes devront être établies à Blois, Villebarou, Marolles, Villiers-Mézières, Villetard, Pontijoux-Maves, Boisseau, Villeneuve-Frouville, Oucques, Saint-Léonard-Marchenoir, Autainville, Binas et Ouzouer-le-Marché.

La ligne de *Lamotte-Beuvron à Blois* (Vienne) passera par ou près Chaumont-sur-Tharonne, La Ferté-Beauharnais, Neung-sur-Beuvron, Montrieux, Dhuizon, Neuvy, Bracieux, Mont, le Chiteau et Vienne.

Cette ligne empruntera, partout où cela sera possible, les voies publiques ci-après désignées : chemin de grande communication n^o 1; chemin d'intérêt commun n^o 35; route départementale n^o 1; chemin de grande communication n^o 1; chemin d'intérêt commun n^o 22; chemin d'intérêt commun n^o 18; divers chemins vicinaux ordinaires; chemin de grande communication n^o 1; divers chemins vicinaux ordinaires; enfin longera la route nationale n^o 156, sauf autorisation de l'Etat d'emprunter ladite route entre Saint-Gervais et l'extrémité de la ligne. Il pourra être établi un raccordement entre la station de Lamotte-Beuvron, sur la ligne du Centre et la gare d'eau du canal de la Sauldre, et un raccordement à Mont avec la station de la ligne de Romorantin, dans des conditions de prix qui ne pourront pas dépasser le chiffre kilométrique fixé à la convention.

Des stations ou haltes seront établies à Lamotte-Beuvron, Chaumont-sur-Tharonne, la Ferté-Beauharnais, Neung-sur-Beuvron, Montrieux, Dhuizon, Neuvy, Bracieux, Mont, Chiteau-Vineuil, Saint-Gervais et Blois (Vienne).

La longueur totale des deux lignes concédées est de 110 kilomètres. Le capital d'établissement est fixé à 40.000 francs par kilomètre, soit 4.400.000 francs pour l'ensemble des deux tramways.

Les projets d'exécutions seront présentés dans un délai de six mois à partir de la date du décret déclaratif d'utilité publique.

Les travaux devront être commencés dans un délai de un an à partir de la même date.

Ils seront poursuivis et terminés de telle façon que les lignes soient livrées à l'exploitation au plus tard le 1^{er} janvier 1889.

La largeur de la voie, entre les bords intérieurs des rails, devra être de 1 mètre.

Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de 1^m, 50.

Le concessionnaire ne devra employer, dans l'exécution des ouvrages, que des matériaux de bonne qualité; il sera tenu de se conformer à toutes les règles de l'art, de manière à obtenir une construction parfaitement solide. Tous les aqueducs, ponceaux, ponts et viaducs à construire à la rencontre des divers cours d'eau et des chemins publics ou particuliers, seront en maçonnerie ou en fer, sauf le cas d'exception qui pourront être admis par l'Administration.

Les fers, bois, et autres éléments constitutifs des voies ferrées devront être de bonne qualité et propres à remplir leur destination.

Les voies devront être établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier du poids de 15 kilogrammes au moins par mètre courant; ils seront posés sur traverses. Le nombre des traverses sera de dix par longueur de 8 mètres et de onze dans les courbes à faible rayon. Elles auront au moins 1^m, 60 de longueur, 10 à 11 centimètres d'épaisseur, et 15 centimètres de largeur.

NOTICE¹

SUR TROIS MAISONS DU MOYEN AGE, RUE GRENETTE DÉMOLIES A L'AUTOMNE 1886

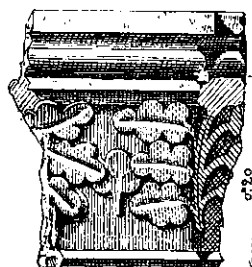


Fig. 1.

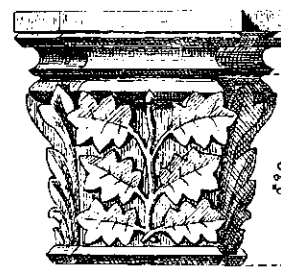


Fig. 2.

CHAPITEAUX



Fig. 3.

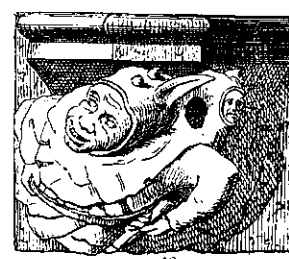


Fig. 4.

CORBEAUX

PLACÉS A L'EXTRÉMITÉ DES RETOMBÉES LATÉRALES DU COURONNEMENT DES FENÊTRES

ÉTUDE D'UN CHEMIN DE FER DE TIARET A EL-MAIA

Par M. CLAVENAD, ingénieur des Ponts et Chaussées.

I — PRODUCTIONS, COMMERCE DES RÉGIONS QUE LA LIGNE EST APPELÉE A DESSERVIR. NÉCESSITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE VOIE DE FER

— SUITE —

La tour doit être un vestige des anciennes constructions qui avant l'occupation française étaient destinées à faciliter la perception de l'impôt de *kack* ou *tenia* (défilé) ou droit de passage.

¹ Voir page 133.

Le cours visible de l'Oued-Sidi-Naceur est plus étendu le matin qu'après les chaleurs de la journée.

L'halfa couvre les plateaux qui bordent ses rives.

La vallée est parsemée de silex taillés, anciens et modernes.

Sidi-Naceur. — Le 19 nous arrivons à Sidi Naceur au bruit d'une *tharaka* (fusillade). Le caïd d'El-Breïda, Sidi-Naceur, fait exécuter une fantasia en l'honneur du marabout son père, qui est enseveli dans la *koubba* qui porte son nom. Il y passe la nuit en prières.

Le lendemain je pars pour Geryville en suivant la ligne de partage des eaux pour trouver un col d'un accès facile. Le soir après avoir parcouru 85 kilomètres je couche à Stitten, le caïd de l'endroit profite de mon passage pour prendre une bonne leçon d'hydraulique agricole. Le lendemain je suis à Geryville où il m'est possible de constater l'existence d'un passage qui conduisant à Sidi-el-Hadj-ben-Ahmer permettrait d'aller rejoindre un tracé transsaharien occidental. Je reviens à Sidi-Naceur par l'Oued-el-Hadjet, fraîche vallée riche en terres de culture et en pâturages, suivant laquelle un tracé pourrait être établi facilement.

Stitten est bâti sur une éminence encaissée dans un véritable amphithéâtre de montagnes. Des jardins délicieux bordent l'Oued-Stitten. De la Koubba d'Abd-el-Kader, la vue embrasse l'ensemble de cette puissante formation de grès dont nous avons parlé ailleurs.

Le ksel est couvert d'halfa, de genévriers, de chênes verts kerrouch (*Quercus ilex*), de chêne ballotte (*Quercus ballotta*). On le longe en passant près des marabouts Sidi-Ahmed et Sidi-Mohammed en revenant de Geryville à Sidi-Naceur, on rejoint l'oued de ce nom près du Guern-el-Khachoua, mamelon sur lequel eut lieu un combat sanglant entre les Français et les soldats de Sidi-Hamza.

Oued-Massin. — Le 23, nous arrivons à Aïn-Massin. L'Aïn-Massin, comme l'Aïn-Trisset qui peut-être considéré comme la véritable source de l'Oued Massin, débite une eau à peu près potable. Ces deux sources prennent naissance dans le terrain crétacé, leurs eaux se chargent de sels surtout par leur passage à travers les alluvions quaternaires.

Les rives de l'Oued-Massin comme celles de toutes les rivières de cette région sont couvertes d'efflorescences.

J'ai reconnu trois tracés praticables pour franchir la ligne de faite du Djebel-Amour.

Le premier suivrait d'abord l'Oued-Kseub un des affluents de la rive droite de l'Oued-Sidi-Naceur, dans lequel il se jette près du marabout de ce nom. Son parcours est jalonné par de bonnes sources. On le remonterait jusqu'à son point le plus haut, puis en traversant un des cols du Djebel-Euvreid. On pourrait continuer la route par l'Oued-si-Sliman jusqu'à Sidi-Tifour et de là jusqu'au Kheneg-Melah.

Le second remonterait l'Oued-Sidi-Naceur, jusqu'à l'embouchure de l'Oued-Massin, suivrait cette rivière jusqu'à Aïn-Massin, remonterait l'Oued-Trisset jusqu'à Ras-Trisset, et passerait de là, sur le plateau des monts Euvreid, pour longer ensuite le Meklemza et le kelal qui sont sur le versant opposé.

Le troisième suivrait le long de l'Oued-Sidi-Naceur la même route que le précédent, remonterait l'Oued-Sbèhi qui se jette dans l'Oued-Massin près de son embouchure, puis l'Oued-el-Houïd jusqu'au Kheneg-Lagout¹ qu'il franchirait pour rejoindre l'Oued-Kelal.

Le 26, nous sommes assaillis au débouché du Teniet-La-

ghout, par une pluie torrentielle que nous amène un orage violent. La pluie continue encore pendant quelques jours C'est au point que les habitants de Sidi-Tifour viennent nous souhaiter la bienvenue en nous félicitant de leur amener de l'eau. Ils attribuent volontiers à notre passage cet heureux changement de temps. Depuis trois ans ils n'ont pas été à pareille fête.

L'*oukil* ou gardien de la koubba nous témoigne toute sa gratitude en faisant l'appel de notre monnaie qui va grossir le maigre trésor du saint ou les poches de son intendant.

Pour ne pas rester en retard de bons procédés, le petit-fils du saint notable de l'endroit, qui a gagné un petit pécule dans le rétamage des casseroles à Laghouat, nous vend les denrées à des prix exorbitants. Je crois lui faire une légère gracieuseté en donnant une pièce d'argent à son enfant, il me demande imperturbablement pourquoi je ne lui donne pas 20 francs.

Un de ses compatriotes tout aussi généreux, nous offre pour la modique somme de 60 francs, un *arvici* (mouffon à manchettes) (*Oris tragelaphus*) que je m'empresse de lui refuser. L'*arvici* ou fechtel descend parfois dans la plaine et peut alors être cerné et pris par les cavaliers.

En montagne il est fort difficile à atteindre, se laisse rouler de roc en roc en exécutant sur ses genoux qui sont munis d'un musele très élastique et sur ses cornes des pirouettes fantastiques.

Comme les gens de Bou-Alem, ceux de Sidi-Tifour vivent ou plutôt végètent dans un état d'abjection repoussante. Leurs masures sont infectes. Ils ont sous la main de l'eau en quantité et d'excellentes terres, et c'est à peine s'ils récoltent ce qui leur est nécessaire. La paresse et la malpropreté s'étalent au grand soleil.

On nous amène des femmes, des hommes, des enfants couverts d'ulcères ou de granulations. Quelques soins de propreté permettraient pourtant de restreindre le champ de l'infection. Je ne puis m'empêcher de manifester mon dégoût au caïd de Bou-Alem, en lui recommandant de contraindre ses administrés à la propreté. Cette marque d'intérêt le fait sourire, ceux qui l'entourent chuchotent entre eux et se demandent sans doute quel secret mobile peut me pousser à leur faire une semblable recommandation.

Enfin nous campons dans l'Oued-Sidi-Tifour au milieu des figuiers, des pistachiers, des tamaris, des jujubiers sauvages qui nous fournissent les éléments d'un feu homérique qui dessèche hommes, tentes et bêtes.

J'ai déjà parlé de mon excursion à El-Richa-Khadra, etc. De belles forêts de genévriers, de faux thuyas, de pins d'Alep couvrent cette partie du massif du Djebel-Amour. Les pâturages y abondent. En revenant au rocher de sel, je reconnais le Kheneg-Tagout qui permettrait au besoin le passage du Djebel-Beklef pour une voie ferrée venant par la vallée de l'Oued-Kebala. Cette dernière devrait d'ailleurs traverser en souterrain les montagnes qui se dressent au nord de la Taouïala.

Près de la montagne de sel nous rencontrons deux caravanes qui viennent du sud; quelques jours auparavant nous en avons croisé une, au débouché du Kheneg-Laghouat; elle était composée de soixante chameaux portant de Tiaret au M'zab des grains et quelques menus objets. Notre tracé suit une des routes les plus fréquentées qui mènent du Sahara au Tell.

Les eaux des oueds Ammouïda, Sidi-Tifour et Kebala se réunissent à l'entrée du Kheneg-Melah et forment l'Oued-Melah dont les eaux se chargent fortement de sels en lon-

¹ *Tenia*, *teniet* est l'entrée d'un défilé, le défilé se nomme *kheneg*, par corruption *kurg*.

geant le Djebel-Melah; plus loin l'Oued-Melah prend le nom d'Oued-Zergoun. Son cours visible disparaît en amont de Tadjerouna; il porte souterrainement le tribut de ses eaux au Sahara.

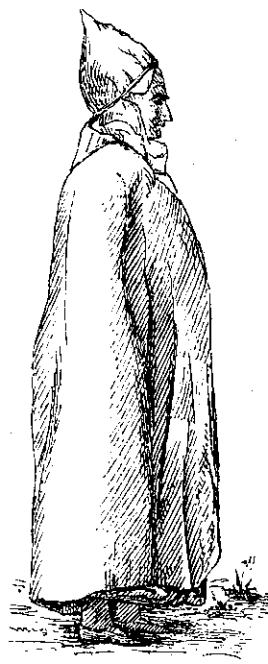
Le passage du Kheneg-Melah n'offre pas de difficultés spéciales; on pourrait au besoin cependant éviter la plupart de ses coudes par le Kheneg-Medgouk qui, longeant le bord ouest de l'éruption gypso-saline, vient déboucher dans le Kheneg-Melah près de l'Aïn-Taïba. Les eaux de cette source sont bonnes; quelque palmiers l'abritent, ils annoncent l'approche du Sahara.

Au sortir du défilé nous apercevons les collines d'El-Maïa.

dans les sables qui bordent au nord la daya de Tadjerouna; ses eaux alimentent les puits de cette localité.

Depuis l'insurrection, El-Maïa est à peu près abandonné, l'oasis dépérissait faute de soins, aujourd'hui le village se repeuple peu à peu.

Un bassin avec retenue est alimenté par l'Oued-Mellala et par une source il entretient une certaine fraîcheur et fournit l'eau nécessaire à l'arrosage des jardins, dans les-



VÊTEMENT D'HIVER



Hellié



Sidi

TYPES DE HARRARS (d'après nature)

Schguer

Berrekana

Aïn

Sidi

Ali

Chvor sed

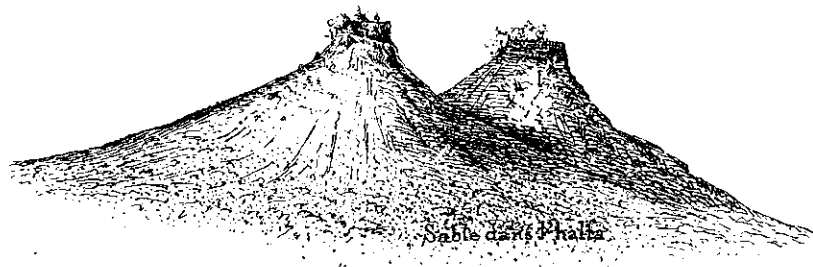
Nord de Geryville (noige)



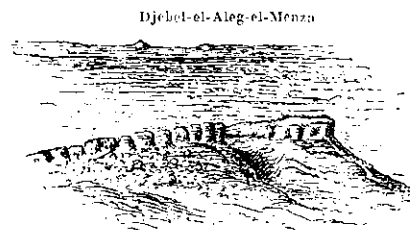
L'HORIZON DU HAUT PLATEAU A ASKOURA



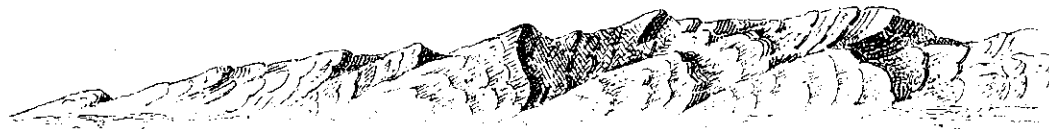
LE SEBQUEG VU DU HELLIAT (aspect des marles crétacées)



LES DEUX PICS DU HELLIAT



LES ORFILLES DE LION (Oudener Sia)



MONTAGNES DE LA LISIÈRE NORD DU SAHARA (Système du Djebel-Bekief)

Le village d'El-Maïa El-Moui, El-Mouïa, eau, puits), se dresse sur le flanc ouest d'une décupure par laquelle l'Oued-Mellala se rend dans le désert. Du Kheneg jusqu'à El-Maïa s'étend une plaine couverte d'halfa, de guétaf, de r'tem. Dans les bas-fonds croissent des tétoums (*Pistacia atlantica*) séculaires, ils ombragent quelques redirs.

L'Oued-Zergoun qui la traverse de part en part se perd

quels les indigènes cultivent à l'ombre des palmiers de l'orge, du blé, du maïs, des légumes et entretiennent fort mal du reste des grenadiers, des abricotiers, etc.

Le campement des Ouled-Yacoub est situé en ce moment à quelques kilomètres au sud d'El-Maïa. Le lendemain de notre arrivé, au matin il nous offre la difa. Les femmes chargées de préparer le repas, sont portées à dos de chameau

dans des *athathich* (palanquins) qui les voilent à tous les regards. Elles se tiennent ensuite dans des tentes que l'on vient de dresser à une certaine distance du camp. Le caïd des Ouled-Yacoub réalise le type de l'urbanité la plus parfaite; il paraît que, farouche en ce qui concerne l'honneur de sa famille, il a mis à mort il y a quelques années une de ses parentes surprise en flagrant délit d'adultère.

Nous allons visiter ensemble El-Maïa. La plupart des villages du Djebel-Amour sont bâtis en *tobb* (briques crues séchées au soleil,) au contraire, la plupart des maisons d'El-Maïa sont bâties avec du *tinchemet*, sorte de mortier plâtreux qui provient de la cuisson des calcaires gypseux et acquiert à la longue une grande résistance.

Les Ouled-Yacoub sont les convoyeurs du désert dans ces régions; ils retirent un profit notable de la location de leurs chameaux.

L'Oued-Zergoun, est comme dit M. le général de Colomb, leur paradis terrestre; ils nourrissent sur ses rives de gras et nombreux troupeaux de chameaux et de moutons.

Devant nous s'étend le Sahara avec ses grandes ondulations¹. La sécheresse n'a pas encore détruit cette végétation qui verdoie dans le fond et sur le flanc nord des dépressions. De temps à autre des pistachiers marquent presque inévitablement l'emplacement des redirs. Le drin dresse dans les sables qui bordent les oueds sans eau, ses touffes hautes et épaisses. Il fournit un grain ténu et long que certains nomades, les Chaamba notamment, récoltent pour leur propre nourriture.

Ces terrains à peine ondulés se continuent jusqu'à l'Oued-Loua et aux contreforts dubomitiques de la sebka du M'zab. On peut s'y rendre par l'une ou l'autre de ces grandes vallées qui courent dans cette région du nord-ouest au sud-est.

L'Oued-Mehaïguen, notamment, est assez fréquenté. On le suit jusqu'à Siba-Redjem où il s'infléchit vers le sud-ouest, pour de là se diriger en droite ligne jusqu'à Chaïb-Rassou. Cet itinéraire a été suivi par MM. Rocard et Pomel. Sur tout le parcours le terrain est plat, uni, ferme. La végétation vivace qui croît dans le lit de la vallée indique la proximité de l'eau.

Dans l'Oued-Zergoun il suffit en certains endroits de creuser dans le sable une excavation peu profonde pour la rencontrer.

El-Maïa était l'objectif de notre étude. Le 12 nous le quittons pour nous diriger sur Tadjerouna, El-Haouita et Laghouat. Le chef d'annexe d'Aflon, M. le capitaine Meunier, nous accompagne. Sa présence nous vaut le spectacle d'une fantasia vingt fois renouvelée au cours de la route. Les cavaliers Arabes prennent du champ, se précipitent à notre rencontre et déchargent leurs fusils dans notre direction en arrêtant instantanément leurs coursiers.

Le caïd des Ouled-Yacoub, tireur aussi passionné qu'émérite, prend part à l'action en déchargeant au grand galop une carabine à répétition chargée à balles. Nous disons adieu à El-Maïa.

La campagne est terminée, le résultat obtenu satisfaisant, nous n'avons été inquiété que par le mauvais temps, et c'est à peine si nous nous souvenons que quelques temps avant notre arrivée à El-Maïa, six cents goumiers campaient près de là, prêts à courir sus aux Ouled-Sidi-Cheikh dans le cas

où il leur aurait pris l'audacieuse fantaisie de compléter le coup de main récent de Brezina par une nouvelle incursion.

APERÇU SUR UNE VARIANTE DU TRACÉ DU CHEMIN DE FER TIARET-EL-MAÏA

Le tracé que nous étions chargés d'étudier, longe l'une des routes sahariennes les plus fréquentées. Il est jalonné dans la traversée des hauts plateaux par des points d'eau qui assurent actuellement la subsistance des caravanes.

La plupart du temps ce ne sont que des puits peu profonds creusés dans le tuf, des *mengoub*, qui renferment une eau fortement saline; plusieurs d'entre eux s'assèchent complètement dans les périodes de sécheresse. Ces eaux ne renferment qu'une proportion relativement faible de sulfate de chaux, et à ce titre elles peuvent ne pas être absolument rejetées pour l'alimentation, mais quoi qu'il en soit le creusement de nouveaux puits est indispensable, comme nous le verrons, et dès lors il est permis en face de cette nécessité bien reconnue de chercher à dégager le tracé des servitudes que lui impose la recherche des eaux existantes.

Si l'on remarque d'ailleurs qu'un tracé plus direct passant près du Helliat éviterait complètement la région des bas-fonds qui s'étend entre le Chott-el-Chergui et Kheneg-es-Souk, resterait à peu près exclusivement dans toute la traversée des hauts plateaux dans une plaine couverte d'halfa, peuplée de campements indigènes et qu'il serait possible d'aller chercher à la surface de la craie supérieure une eau meilleure que dans les dayas, on comprendra que nous ayons cherché au cours de nos reconnaissances à déterminer les éléments principaux et à nous convaincre de la possibilité d'un tracé plus direct, plus économique et tout aussi avantageux pour les intérêts locaux.

L'absence de sources naturelles entre Aïn ou Alassi et le Helliat ne doit inspirer aucune inquiétude. La disposition réciproque des couches crétacées qui se relèvent au nord contre les flancs du Nador, et au sud contre les massifs du Djebel-Amour, avait déjà conduit M. Pomel à révéler l'existence dans toute cette région d'une grande nappe qui, si elle n'a pas donné d'eau à Oum-el-Guetouta par suite de l'interruption des travaux, en fournit d'excellente dans les puits de Maanetah près du campement de l'agha des Harrars, au pied du Helliat.

L'aperçu que nous donnons ne saurait on le conçoit, suppléer à une étude régulière qui n'entrerait pas dans notre programme. Si nous avons pu reconnaître la ligne près du Djebel-Sidi-el-Habet près du Nador, près du Helliat, et apercevoir le passage entre le Sebguet et le Si-Sliman, nous ne l'avons pas parcouru en entier. Cette réserve faite nous n'en affirmons pas moins son existence.

La ligne de partage des eaux qui vont au Chélif par le Nahr-Ouassel et de celles qui s'y rendent par la Mina, s'étend en droite ligne ou à peu près de Tiaret à la Montagne carrée suivant une bande à peine saillante au-dessus de la plaine; il suffirait de la longer pour atteindre sans difficulté cette dernière montagne.

Au sud se dresse le Nador; il est séparé des massifs montagneux qui l'avoisinent par des échancrures à talus très nets qui, comme nous l'avons déjà vu servaient, de pertuis pour la circulation des eaux quaternaires qui ont couvert la plaine du Sersou de leurs alluvions.

Le col principal créé par l'une d'elles est d'un accès facile comme nous l'avons reconnu; la ligne le franchirait en laissant à droite les sources multiples de l'Oued-Yat, elle passerait ensuite près d'Aïn-Songueur, d'Aïn-Oum-el-Mala. Au

¹ On y trouve le *dhés* (lézard à queue massive qui habite les rochers), le *ouarann* (lézard à queue effilée qui se blottit dans les sables), le *vuïpes finet* ou renard des sables, le lièvre blanc, etc., etc.

nord du haut plateau, on retrouverait des sources qui appartiennent au même système que celles Ain-Hamara, Ain-Medrisa, etc. Ce sont les Ain-Sfissifa-Reghaï, Ouassassi.

Un peu plus au sud l'halfa commence à faire son apparition; il règne sans interruption jusqu'au sud du haut plateau. Près du Helliât, il est dense et très exploitable.

La voie ferrée, qui dans la plupart des cas pourrait être pour ainsi dire simplement posée sur le sol des hauts plateaux, passerait entre le Helliât et le Djebel-el-Aleg-el-Menza, dans une grande dépression riche en pâturages et en terres de culture qui se continue fort loin au nord et au sud. Elle devait être anciennement couverte de forêts.

Du sommet du Helliât, on aperçoit très distinctement la trouée du Sebguég dont nous avons reconnu la praticabilité à distance du haut des montagnes de Taouyala, puis dans une excursion que nous avons poussée jusque près des sources de l'Oued-si-Sliman.

Du Helliât au Sebguég aucune difficulté, c'est encore le haut plateau. En remontant l'Oued-Sebguég on atteint la ligne de faite qui fait partie de cette grande plaine unie sur laquelle se dressent plus au sud les Djebel-Envreïd et Meklemza.

La cote de l'Aïn-Trisset 1350, celle du pied de l'Envreïd 1380, ne seraient que peu dépassées, croyons-nous.

L'Oued-Si-Sliman conduit ensuite tout naturellement jusqu'à Sidi-Tifour; là on rejoindrait le tracé étudié.

Cette variante n'aurait guère qu'une longueur de 250 kilomètres au lieu de plus de 280, que présente ce dernier; nulle part les pentes ne dépasseraient notablement 0^m 01 par mètre, nous en sommes convaincu.

DE TIARET A EL-MAIA

APERCU GÉOLOGIQUE SUR LE SERSOU, LES HAUTS PLATEAUX LE DJEBEL-AMOUR, LE SAHARA

Les études géologiques n'offrent pas pour l'explorateur un intérêt purement scientifique, elles le guident dans toutes les recherches qu'il peut avoir à poursuivre sur le relief comme sur la nature du sol, sur le régime et la qualité des eaux, sur la possibilité de les rencontrer dans telles ou telles conditions, sur les ressources agricoles et industrielles; elles fortifient les inductions qu'il tire de l'examen des documents qu'il peut avoir à consulter et lui permettent d'acquérir la connaissance, le coup d'œil d'ensemble des régions qu'il parcourt.

Elles renseignent le constructeur sur les difficultés qu'il rencontrera sur la meilleure voie à prendre pour l'organisation des chantiers, l'approvisionnement des matériaux, etc., etc. A ce double point de vue elles fournissent à l'ingénieur une foule de données précieuses.

En Algérie, les caractères distinctifs des formations sont souvent difficiles à saisir, les fossiles notamment y sont assez rares, ce qui rend les premières études ardues et indécises, mais en revanche les analogies s'y multiplient à profusion, le voyageur se familiarise peu à peu avec l'aspect de certains terrains, il les reconnaît à ces caractères empiriques de toute nature qui sont si utiles dans une course relativement rapide. Puis, peu à peu il rectifie ses vues par des données précises et arrive ainsi à une connaissance très suffisante du pays.

Terrain tertiaire. — La formation helvétique si caractéristique en Algérie s'étend au nord de Tiaret et vient

mourir au pied de la ville basse contre la lisière nord du plateau du Sersou.

Elle est constituée principalement par des marnes à *Ostrea crassissima* dans lesquelles sont souvent interposés des cordons de calcaire siliceux bleuâtre. A la partie supérieure de l'étage, des grès constituent un puissant couronnement découpé parfois en falaises et d'un aspect très imposant.

Les marnes helvétiques sont fertiles et donnent d'excellentes terres à céréales. Sur les mamelons qui avoisinent Tiaret on a planté la vigne avec succès; elle fournit un excellent vin.

Les grès sont assez tendres, et pour peu que le cultivateur les ait fractionnés par un travail préparatoire, ils finissent par se désagréger et constituent un amendement sablonneux très favorable à la culture de la vigne.

Le dernier affleurement du terrain tertiaire se voit le long de l'Oued-Tiaret, au bas Thiaret où il se relève contre le versant nord de la plaine crétacée qui s'étend vers le sud.

Dans la figure ci-dessous, *ab* représente le terrain helvétique, *cd* est une plaine constituée principalement par des couches de grès perforés en tous sens, probablement par des coquilles lithodomes.

Terrain crétacé cénomanien. — Dans sa partie supérieure ce plateau est assez aride, mais sur les flancs il est recouvert de champs ensemencés en céréales.

Plus au sud on rencontre diverses terrasses à arêtes vives *ee* qui proviennent de la fracture des couches du cénomanien. Elles constituent de grandes ondulations en arc de cercle qui semblent traduire à la surface du sol la houle d'une mer souterraine qui après avoir soulevé les montagnes tertiaires au nord serait venue se briser contre les couches plus résistantes du terrain crétacé.

Cette formation est rubanée par des bancs marneux à la surface desquels pointent quelques bonnes sources qui, de terrasse en terrasse, de chute en chute arrivent jusqu'à l'Oued-Tahola, qui court de l'est à l'ouest avant de se perdre dans la Mina.

L'Aïn-Selsoul, l'Aïn-Tahola, l'Aïn-Telmaya, alimentent autant de douars. Ces sources après une sécheresse de plusieurs années débitaient encore 1 litre 1/2, 2 litres, 3 litres environ par seconde.

Craie, tuffeau ou turonien. — La ligne de partage des eaux du Nahr-Ouassel et de la Mina qui s'étend à peu de choses près en ligne droite de Tiaret au Djebel-sidi-el-Habet marque très sensiblement la séparation des étages, turonien et cénomanien. (A suivre.)

LÉGION D'HONNEUR

L'Officiel nous apporte la nouvelle de la nomination, comme chevalier de la Légion d'honneur, de M. Gaspard André, architecte.

Tout le monde, à Lyon, applaudira à cette distinction si bien méritée par l'auteur du théâtre des Célestins, du temple du quai des Brotteaux, de l'église Saint-Joseph et de la charmante fontaine de la place des Jacobins. La nomination de M. Gaspard André est de celles qui ne surprennent personne et dont personne n'est jaloux.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société académique d'architecture de Lyon. — La Société académique d'architecture de Lyon a procédé, dans son assemblée

générale de décembre, au renouvellement de son bureau pour les années 1887-1888, ainsi qu'il suit : MM. C. Echernier, président. — P. Pascalon, vice-président. — A. Bellemain, secrétaire. — P. Desjardins, secrétaire adjoint. — G. Jamot, trésorier. — J. Monvenoux, archiviste.

Blanchiment et nettoyage des murs, cours, escaliers et allées des maisons à faire pendant l'année 1887. — Par arrêté du Maire de Lyon, en date du 30 décembre 1886, les propriétaires sont tenus de faire crépir, repeindre, badigeonner ou laver les murs extérieurs, ainsi que les murs des cours, escaliers et allées dégradés et en mauvais état de propreté. Ces dispositions s'appliquent aux immeubles situés dans la partie du premier arrondissement comprise entre le Rhône et la Saône, la place Saint-Vincent, la rue Saint-Marcel, la rue des Capucins, la place Croix-Pâquet, la petite rue des Feuillants, la place Tolozan, la montée Bonafous, la montée du Boulevard, la place Bellevue, le boulevard de la Croix-Rousse et la montée Hoche.

Tramways à vapeur. — Nous apprenons que la Compagnie des Tramways de Lyon vient de traiter avec M. Francq, ingénieur, pour l'application des moteurs à vapeur sans feu, dits sans foyer, à la traction de ses voitures sur les lignes de Lyon à Saint-Fons et Venissieux, et de Lyon à Oullins et Saint-Genis-Laval.

Débarrassé de la fumée insupportable qui fit échouer les essais tentés il y a deux ans, ce nouveau système de traction mécanique donnera certainement de très bons résultats.

Exposition internationale de Toulouse. — La ville de Toulouse prépare en ce moment une Exposition des produits de l'industrie, de l'agriculture et des beaux-arts, qui s'ouvrira le 15 mai prochain et durera cinq mois. L'État accorde son patronage à cette grande entreprise, dont les Ministres de l'industrie et du commerce, de l'agriculture, des postes et des télégraphes ont accepté la présidence d'honneur.

La municipalité dirige elle-même l'Exposition avec le concours des notabilités locales, des chambres et des tribunaux de commerce du Midi. Les bâtiments qu'on est en train de construire couvriront une surface de vingt-cinq mille mètres, au milieu des splendides jardins publics qui ont plus de huit hectares d'étendue, non loin du centre même de la ville.

Le capital de garantie entièrement souscrit est de 700.000 fr.

On avait d'abord songé à n'accepter que les envois de la France et de ses colonies, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. Mais des sollicitations très sérieuses ont fait ouvrir plus largement la porte et toutes les nations sont appelées à concourir dans plusieurs groupes considérables tels que ceux de l'électricité, de la viticulture et de la meunerie.

L'Exposition sera digne de la capitale géographique, littéraire et scientifique du midi de la France, dont les relations commerciales avec l'Espagne ont une importance exceptionnelle.

Les personnes qui désirent exposer doivent demander au maire de Toulouse les documents imprimés et le *Journal officiel de l'Exposition*, qui leur sera gratuitement envoyé.

Le Musée Guimet. — Place d'Iéna, on procède activement à la construction du Musée Guimet, qui renfermera de nombreuses collections destinées à servir à l'histoire des civilisations orientales. On sait que M. Guimet, riche industriel lyonnais, a fait don au Ministère de l'Instruction publique des antiquités et des curiosités qu'il est parvenu à rassembler aux cours de ses longs voyages. On attribue une réelle valeur scientifique à toutes les pièces chinoises, japonaises, hindoues, égyptiennes, grecques, gauloises, sans compter leur prix artistique et vénal, qui représente un chiffre énorme. D'après les renseignements fournis par M. Duchez, directeur des travaux, le Musée Guimet sera inauguré probablement le 1^{er} mai 1887.

COURS DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

EN GROS ET LIVRABLES SUR LES PORTS OU DANS LES ENTREPÔTS
DE LA PLACE DE LYON

NATURE DES MATÉRIAUX	PRIX SUIVANT LA QUALITÉ		
	COURS PRÉCÉDENTS		DERNIER COURS
	14 janvier	21 janvier	28 janvier
BOIS			
Clêne de Bourgogne. le mètre cube	90	120	120
Sapin de la Saône. — —	48	56	56
Sapin du Rhône. — —	44	52	52
PIERRES			
CARRIÈRES DU HAUT-RHÔNE (VILLEBOIS)			
Allèges. — —	42	45	45
Pierre de taille brute. — —	45	50	50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	25	28	28
Moellons bruts. — —	6 50	7 50	7 50
CARRIÈRES DU MONT-D'OR (SAINT-FORTUNAT)			
Allèges. le mètre cube	35	38	38
Jambages et couverts de portes et croisées, taille comprise. le mètre courant	5	5 50	5 50
Plafonds et marches d'escalier, taille comprise, le mètre carré	16	18	18
Moellons bruts de Couzon. le mètre cube	5 25	6	6
MÉTAUX			
Fer en barres, au coke, 1 ^{re} classe. les 100 kil.	15	15	15
Ponte de 2 ^e fusion. — —	—	—	—
Cuivre en lingots Chili affiné. — —	110	115	115
Cuivre rouge en feuilles. — —	132 50	132 50	132 50
Cuivre jaune. — —	125	130	125
Étain Banca. — —	280	285	285
Étain Billiton. — —	267 50	275	275
Plomb doux, 1 ^{re} fusion. — —	35	35	36
Plomb ouvré, tuyaux et feuilles. — —	37	37	38
Zinc refondu, 2 ^e fusion. — —	35	35	35
Zinc laminé en feuilles Vieille-Montagne. — —	48	49	49
Zinc — autres marques. — —	46 50	47 50	47
Acide oléique (Oléine). — —	—	—	—
HUILES (Droits d'accise en sus)			
Huile de lin. les 100 kil.	55	55	55
— de colza brute indigène. — —	64	65	65
— — épurée id. — —	67	67	68
Acide stéarique (Stéarine). — —	120	122	122
DROGUERIE			
Alun épuré. les 100 kil.	24	24	24
— ordinaire. — —	18	18	18
Essence de térébenthine. — —	85	85	84
Sel de soude 80 degrés. — —	20	20	21
SPIRITUEUX (En entrepôt)			
Esprit 3 6 Béziers à 86 degrés. l'hectol.	125	125	125
— de marc. — —	95	95	95
— Nord fin. à 93 degrés. — —	50	50	50
— — extra-fin — — — — — — —	52	52	52
— de grains — — — — — — —	70	70	70
— mauvais goût — — — — — — —	46	46	46

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Maison, angle sud-est du cours de la Liberté et de la rue Servient. MM. Fes-
setaud père et fils, propr., par M. Pascalon, architecte. — Maison, rue Sa int
Jérôme, 33. Matagotte, propr., même rue, 35, par M. Comte, architecte, cours
de la Liberté, 88. — Maison, rue Béchevelin. M. Girardet, propr., place des
Squares, 4. M. Comte, architecte, cours de la Liberté, 88. — Maison, rue
Béchevelin. M. Comte, maître-charpentier, propr., rue des Trois-Pierres, 69,
par M. Comte, architecte, cours de la Liberté, 88. — Maison, rue Montes-
quieu, 120. M. Pansu, propr. et entrepr. de menuiserie, rue des Asperges, 101

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

2^e ARRONDISSEMENT. — *Rue Thomassin, 23, et Palais-Grillet, 36.* Dé-
molition et reconstruction. Propr., M. Senta; arch., M. Laureçon, 13, place du
Pont; entrepr., M. Guyon, 56, Couvert. — *Rue Grenette et rue Tu-
pin, 14.* Maison. Propr., M. Chavériat; arch., M. Paulet, rue de Trion;
entrepr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Fouilles. — *Rue Gre-
nette et rue Tupin, 16.* Maison. Propr., la Providence de Saint-Nizier; arch.,
M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Perrin, 30, rue Garibaldi.
Fouilles — Rue Grenette, 18, et rue Tupin. Maison. Propr., MM. Dumont,
Pinet et Veronnet; arch., M. Journoud, 12, rue du Peyrat; entrepr., M. Cham-
premier. Fouilles.

3^e ARRONDISSEMENT. — *Cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe.*
Maison de rapport. M. Dubouis, directeur des immeubles lyonnais; arch.,
M. Rivière, 6, rue de la Barre; en'repr., M. Lelarge, 28, rue des Remparts-

d'Ainay; charp., M. Colliard, à la Villette. Au 2^e plancher. — *Rue de Bonnel*, 46. Maison. Propr., M. Canus; arch., M. Boyer, 85, cours Gambetta; entrepr., M. Belligon, 21, rue Childebert. Au rez-de-chaussée. — *Rue de Chartres*, 42, en retour sur la rue de l'Arquebuse. Maison. Propr., M. Versavaud; arch., M. De Camp, 12, place des Cordeliers. Foudilles.

4^e ARRONDISSEMENT. — *Rue de Vauzelles*. Maison. Propr., M. Bourdaret; arch., M. Bourdaret, 105, boulevard de la Croix-Rousse; entrepr., M. Leroncier, 75, rue Corne-de-Cerf; charp., M. Tholler, 60, rue Saint-Pierre-de-Vaise. Couvert. — *Boulevard de la Croix-Rousse*, 108. Maison. Propr., M. Matignon; M. Porte, 18, rue Mulet; entrepr., la société des maçons, M. Oddoux, directeur, 60, rue Chaponnay. Au 3^e plancher. — *Angle du boulevard de la Croix-Rousse et de la rue de Vauzelles*. Maison. Propr. et entrepr., M. Chaussaing; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Foudilles. — *Montée de la Grande-Côte*, 1. Atelier de tissage. Propr., M. Morel; arch., MM. Dupin frères, 10, rue de Marseille; entrepr., M. Nardon, 20, Grande-Rue de la Croix-Rousse. Foudilles.

6^e ARRONDISSEMENT. — *Rues de Crillon, Tronchet et rue Masséna*, Eglise Saint-Joseph. Propr., la Fabrique; arch., M. André, 66, avenue de Saxe; entrepr., MM. Rouchon frères, 54, rue Mercière. Sortie des fondations, — *Cours Lafayette*, 77. Maison. Propr. et entrepr., M. Droulin; arch., M. Guillotel, 37, rue Molière. Couvert. — *Quai des Brotteaux*, 9. Maison. Propr., Madame Ferrand Holstein; arch., M. Bissuel, 27, place de la Comédie; entrepr., M. Duvois, 8, rue Masséna. Foudilles. — *Rue Duquesne*, 2, et *rue Godefroy*, 1 et 4. — Maison. Propr., M. Clermont, 75, rue de Vauban; arch., M. Clermont, 8, rue du Bât-d'Argent; entrepr., M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu. Rez-de-chaussée. — *Rue de Sèze*, 38. Maison. Propr., M. Roubellat, 10, rue de l'Épée; arch., M. Rivière, 6, rue de la Barre; entrepr., M. Vassivière, 69, rue de Vauban. Au 1^{er} plancher. — *Rue Duguesclin*, 91. Maison. Propr., M. Fauran; arch., M. Cumin, 10, rue de Castries; entrepr., MM. Roudet, 48, rue Bourbon; et Buchenaud, 51, rue Masséna; charp., M. Paperin, rue Denfert-Rochereau. Couvert. — *Rue Fournet*. Maison. Propr., M. Grumel; arch., M. Prat, 105, rue Bossuet; entrepr., MM. Fauvingue frères, 39, rues des Remparts-d'Ainay; charp., M. Vibert, cours Vitton-prolongé, 22. Au 2^e plancher. — *Rue Duquesne, en retour rue du Musée*. Maison. Propr., M. Gijan, 9, place des Célestins. Foudilles. — *Rue Masséna*, 90. Maison. Propr., M. Martin; arch., M. Clermont, rue du Bât-d'Argent; entrepr., MM. Andrieux frères, 6, rue Charpenay. Foudilles. — *Rue Tronchet*, 96. Maison. Propr., M. Bruneau; et demeurant; arch., M. Blin, 14, quai de la Pêcherie; entrepr., M. Clément, 3, place de Trion. Foudilles. — *Angle de la rue Robert et rue Ney*. Groupe de maisons. Propr. et entrepr., M. Lagrange; arch., M. De Champ, 12, place des Cordeliers. Foudilles. — *Avenue de Noailles*, 17. Maison. Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 14, rue du Gare; entrepr., M. Chatoux jeune, 3, place Saint-Pothin; charp., M. Filiolan, à Rocheardon. Foudilles.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Ville de Lyon. — Par décision du 14 décembre 1886, M. le Préfet du Rhône a approuvé une soumission présentée par le sieur Avenain fils, entrepreneur, rue Duguesclin, 116, à Lyon, pour la fourniture de poêles-phares avec leurs accessoires au groupe scolaire de la route d'Heyrieux.

— Par décision du 20 décembre 1886, M. le Préfet du Rhône a approuvé la soumission présentée par le sieur Combe, tapissier, rue Saint-Pierre, 46, à Lyon, pour la fourniture d'un tapis pour l'escalier de l'hôtel de ville (pavillon nord).

— Par décision du 20 décembre 1886, M. le Préfet du Rhône a approuvé la soumission présentée par le sieur Claude Bourdin, tapissier, place Bellecour, 1, à Lyon, pour la fourniture de banquettes-canapés supplémentaires destinées au foyer du Grand-Théâtre de Lyon.

Rhône. — Mairie de Caluire-et-Cuire. Dernièrement a eu lieu l'adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux pendant 6 ans, évalués à 29,000 fr. M. Siant, à Lyon, adjud., à 2.

Rhône. — Le 20 décembre. — Préfecture. Travaux de construction de deux quartiers d'agités dans les pensionnats de l'asile de Bron. — 1^{er} lot. Terrassements maçonnerie et pierre de taille, 5,840 fr. 27. M. Chomette, à Collonges, adjud., à 24 fr. 95 p. 100. — 2^e lot. Charpente, 14,554 fr. 99. M. Mugnier, à la Demi-Lune, près de Lyon, adjud., à 48 fr. 50 p. 100. — 3^e lot. Menuiserie, 9,601 fr. 40. M. Dumorot, à Lyon, rue Saint-Etienne, adjud., à 12 p. 100. — 4^e lot. Serrurerie et quincaillerie, 3,746 fr. M. Burnichon, à la Demi-Lune, adjud., à 29 fr. 60 p. 100. — 5^e lot. Peinture, plâtrerie et vitrerie, 5,599 fr. 06. M. Calmel, à Lyon, rue de la Bourse, 8, adjud., à 27 fr. 50 p. 100. — 6^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie, 2,293 fr. MM. Deloge et Tournier, à Lyon, rue de Fleurioux, 6, adjud., à 10 p. 100.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 7 février, 2 h. Deuxième avis. — Hôtel de ville. 1^{er} lot. Convertissement en empierrement du pavage en pavés d'échantillon des rues du Griffon, Romarin, Saint-Polycarpe, de la petite rue des Feuillants et de la place Croix-Paquet. Mont., 13,349 fr. 70. Caut., 700 fr. — 2^e lot. Convertissement en pavés d'échantillons de grès de la chaussée en cailloux épinés de la rue Childebert, et pavage en cailloux épinés de remploi de la rue Pomme-de-Pin. Mont., 12,468 fr. 30. Caut., 650 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon, 1^{re} division, bureau des travaux de la Ville.
Rhône. — Lundi 14 février, 2 h. Deuxième avis. — Mairie de Lyon. Pont provisoire en charpente à construire aux abords du pont du Midi. Mont., 123,645 fr. Caut., 4,000 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon, 1^{re} division, bureau des travaux de la Ville.
Rhône. — Mercredi 16 février, 2 h. Deuxième avis. — Préfecture. Construction d'un hôtel de préfecture à Lyon. Travaux d'égouts, canaux et caniveaux pour l'écoulement des eaux pluviales. Mont., 39,872 fr. 20. A valoir, 3,957 fr. 22. Caut., 2,200 fr.

Renseignements à la préfecture, 2^e division, 2^e bureau.

Rhône. — Lundi 14 février, 2 h. — Hôtel-de-ville de Lyon. Restauration de la suspension du pont du Port-Mouton. Mont., 24,540 fr. Caut., 1,000 fr.

Renseignements à la mairie de Lyon, 1^{re} division, bureau des travaux de la Ville.
Ain. — Samedi 5 février, 10 h. — Sous-préfecture de Nantua. Chemin vicinal ordinaire n° 12. Echalon. Rectification. Ouverture du 3^e tronçon entre le lieudit Machebron et Saint-Germain-de-Joux. Mont., 87,753 fr. 92. A val., 2,246 fr. 03. Caut., 1,30^e. Renseignements à la sous-préfecture.

Ain. — Mercredi 16 février, 2 h. — Entretien des ouvrages qui intéressent la navigation et la dépense des rives du Rhône en 1887, 1888, 1889 et 1890. — 2 lots, ensemble 71,000 fr.

Renseignements à la préfecture et chez M. Tournier, ingénieur ordinaire, à Lyon, 2, rue Sala.

Aisne. — Lundi 14 février, 2 h. — Mairie de Fontaine-Uterte. Appropriation et agrandissement d'une école mixte pour garçons et filles, avec logement et mairie. Mont., 6,755 fr. 56.

Renseignements à la mairie et au bureau de M. Charles Chérier, architecte à Saint-Quentin.

Allier. — Dimanche 13 février, midi. — Mairie du Theil. Agrandissement du presbytère. Mont., 6,022 fr. 85.

Renseignements à la mairie et chez M. Moreau, architecte à Moulins.

Alpes (Hautes). — Mercredi 16 février, 2 h. — Reconstruction du temple protestant à Arvieux. Mont., 16,221 fr. 97. A val., 1,778 fr. 03. Caut., 600 fr.

Renseignements à la préfecture.

Ardèche. — Lundi 7 février, 2 h. — Préfecture. — 1^{er} lot. Commune de Marcols. Chemin vicinal ordinaire n° 3, dit du Cheylard. Construction entre le hameau de la Chase et la rivière de Gleyre, sur une longueur de 2,849 m., 35,748 fr. 58. A val., 3,781 fr. 42. Tot., 39,500 fr. Caut., 1,200 fr. Frais, 160 fr. — 2^e lot. Commune de Marcols. Chemin vicinal ordinaire n° 5 de Marcols au chemin de grande communication n° 2. Construction entre le pont de Bastelayre et la limite de la commune de Saint-Pierre-ville, sur une longueur de 3,658 m., 63,198 fr. 49. A val., 8,301 fr. 51. Tot., 72,000 fr. Caut., 2,100 fr. Frais, 245 fr. — 3^e lot. Commune de Saint-Priest. Chemin vicinal ordinaire n° 7 dit de Lagarde. Construction entre la rivière d'Ouvéze et le hameau de Lagarde, sur une longueur de 1,324 m. 20. Mont., 8,434 fr. 17. A val., 915 fr. 83. Tot., 9,400 fr. Caut., 230 fr. Frais, 90 fr. — 4^e lot. Commune de Saint-Vincent-de-Durfort. Chemin vicinal ordinaire n° 2, des Terres au col de Bavas. Construction entre le village de Saint-Vincent et la limite de la commune de Saint-Fortunat sur une longueur de 1,608 m., 20,778 fr. 47. A val., 1,221 fr. 53. Total, 22,000 fr. Caut., 700 fr. Frais, 125 fr. — 5^e lot. Commune de Saint-Vincent-de-Barrès. Chemin vicinal ordinaire n° 2, dit du Serre au pont de Gastrie. Construction d'un pont de 5 m. d'ouverture sur le ruisseau de Charavane et raccordement aux abords, 1,324 fr. 66. A val., 175 fr. Tot., 1,500 fr. Caut., 40 fr. Frais, 40 fr.

Ceux qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des projets à la préfecture, 2^e division (Chemins vicinaux).

Aveyron. — Dimanche 13 février, 2 h. — Mairie de Viviez. Dépavage et repavage des rues. Mont., 1,316 fr. 34. A val., 181 fr. 63. Caut., 50 fr.

Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Dimanche 3 janvier. — Mairie de Saint-Cyr. Construction d'un groupe scolaire. Renseignements à la mairie.

Cher. — Jeudi 17 février, 1 h. — Mairie de Torteron. Installation d'une maison d'école dans l'immeuble Paulon.

Renseignements à la mairie et chez M. Bedeau, architecte, rue Saint-Sulpice, à Bourges.

Cher. — Dimanche 30 janvier, 1 h. — Fabrique de Venesmes. Réfection de la charpente et de la couverture de l'église. Mont., 9,000 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la fabrique et chez M. Delafosse, architecte, à Bourges.

Cher. — Dimanche 13 février, 2 h. — Mairie de Saint-Maur. Construction d'une salle de classe à l'école des filles avec préaux couverts. Mont., 6,000 fr. Caut., le 20^e.

Renseignements à la mairie.

Côte-d'Or. — Samedi 12 février, 2 h. — Préfecture. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Commune de Barbiroy-Jaugy. Construction du chemin rural reconnu, dit de Riaux, dépense évaluée à 3,630 fr. 47 au projet dressé par M. Bruey, agent voyer à Somberton. — 2^e lot. Commune d'Ouges. Construction d'une école de filles, dépense évaluée à 17,608 fr. 35, au projet dressé par M. Lhommelin, architecte à Dijon.

Renseignements à la préfecture.

Drôme. — Dimanche 27 février, 2 h. — Mairie de l'Etoile. Construction d'une maison d'école de filles. Mont., 35,131 fr. 44. A val., 3,868 fr. 56. Tot., 39,000 fr.

Renseignements à la mairie.

Eure. — Dimanche 13 février, 3 h. — Mairie de Parriery-sur-Andelle. Pont métallique de 9 m. d'ouverture, pour le passage de l'Andelle, du chemin vicinal ordinaire n° 42. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Mont., 2,233 fr. 35. Caut., 100 fr. — 2^e lot. Partie métallique. Mont., 3,094 fr. 66. Caut., 100 fr. A val., 671 fr. 99. Tot., 6,000 fr.

Renseignements à la sous-préfecture et au bureau de l'agent-voyer du canton.

Gironde. — Mardi 15 février, 9 h. 1/2. — Chemins de fer du Midi, à Bordeaux. Ligne de Bordeaux à Cette. Remplacement du ballast et remplacement de la voie actuelle sur divers points compris entre les gares de Montauban et de Grisolles. Mont., 277,000 fr. à 357,000 fr. Caut., 10,500 fr.

Renseignements à Bordeaux, dans les bureaux du directeur de l'exploitation, rue de la Gare; à Toulouse, dans les bureaux de l'ingénieur de la voie; à Agen et Castelnaudary, dans le bureau du chef de section de la voie; à Langou, Porte-Sainte-Marie, Moissac, Montauban, Villefranche et Carcassonne, dans le bureau du conducteur de la voie.

Haute-Vienne. — Samedi 5 février, 2 h. Deuxième avis. — Préfecture. Chemins de fer de l'Etat. Ligne de Limoges à Brive. Section de Limoges à Salignac, arrondissement de Limoges. — 1^{re} section. Terrassements, 763,440 fr. 87. — 2^e section. Chaussées, caniveaux, 23,300 fr. — 3^e section. Ouvrages d'art, 1,542,967 fr. 59. Tot., 2,229,708 fr. 46. A déduire, valeur des matériaux approvisionnés, 97,116 fr. 11. Reste 2,132,592 fr. 35. A valoir, 217,407 fr. 65. Tot., 2,450,000 fr. Caut. provisoire, 25,000 fr.

Renseignements à la préfecture, 3^e division, et dans les bureaux de M. Drana, ingénieur à Limoges, avenue du Midi, 13.

Indre. — Mercredi 9 février, 2 h. — Préfecture. Chemin de fer de Civray au Blanc. (Section de Montmorillon au Blanc). Construction de maisons de garde sur 15,738 m. 55. Maisons de garde avec soubassement, 37,500 fr. — Maison de garde avec soubassement 14,800 fr. — Puits, citernes et divers, 5,400 fr. Tot., 77,700 fr. A val., 8,300 fr. Tot. géo., 86,000 fr. Caut. prov., 1,500 fr. Déf., 3,000 fr.

Renseignements à la préfecture.

Indre-et-Loire. — Dimanche 13 février, 1 h. — Mairie de Bourgueil. Restauration de l'église. Mont., 27,626 fr. 02.

Renseignements au presbytère.

Isère. — Samedi 5 février. — Préfecture. Construction d'une chaussée pavée

entre le cours Saint-André et le passage à niveau du chemin de fer. Mont., 50.000 fr. Renseignements à la préfecture.

Loire. — *Mardi 8 février*, 11 h. — Sous-préfecture de Montbrison. Travaux sur le chemin d'intérêt commun n° 98, à la Valla et à la Côte-en-Couzan. Terrassements, 5.693 fr. 64. Ouvrages d'art, 2 209 fr. 61. Chaussée, 4.651 fr. 72. A valoir, 945 fr. 03. Tot., 13.500 fr. Caut., 500 fr.

Le certificat de capacité sera visé par l'agent voyer d'arrondissement.

Renseignements à la sous-préfecture.

Loire-Inférieure. — *Lundi 14 février*, 3 h. — Mairie de Noyal. Construction d'une école de filles. Mont., 12.795 fr. 79. Caut., 1/20°.

Les certificats devront être visés huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Charry, architecte à Châteaubriant.

Renseignements à la mairie.

Lot-et-Garonne. — *Dimanche 27 février*, 1 h. — Mairie de Saint-Hilaire. Construction d'une maison d'école de filles. Mont., 11.860 fr. Caut., 800 fr.

Renseignements à la mairie.

Marne. — *Dimanche 20 février*, 2 h. — Mairie de Cormoyeux-Romery. Appropriation de la maison d'école. Mont., 4.909 fr. Caut., 500 fr.

Renseignements à la mairie.

Pyrénées (Basses). — *Jouidi 17 février*, 2 h. — Sous-préfecture de Bayonne. Entretien de chemins vicinaux en 1887, 1888 et 1889. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 30 sur 25.883 m. Mont., 3.847 fr. 20. A val., 552 fr. 80. Tot., 4.500 fr. Caut., 130 fr. — 2^e lot. Chemin d'intérêt commun n° 54, de Biarritz à Saint-Pée et embranchements de Bassussary, d'Arcangues et d'Ahetze, sur 27.556 m. Mont., 2.962 fr. 64. A val., 537 fr. 36. Caut., 100 fr. Tot., 3.500 fr.

Pyrénées (Basses). — *Jouidi 10 février*, 2 h. — Mairie de Saint-Pied-de-Port. Construction de chemins d'accès au Jarra.

Renseignements au bureau du génie.

Savoie (Haute). — *Samedi 12 février*, 10 h. — Mairie de La Roche. Construction d'une maison d'école maternelle. Mont., 43.493 fr. 16. A val., 4.076 fr. 94. Total, 52.575 fr. 10. Caut., 2.425 fr.

Renseignements à la mairie.

Saône (Haute). — *Dimanche 6 février*, 1 h. — Mairie de Noroy-le-Bourg. Travaux aux abords des fontaines, réfection de pavage et de maçonnerie de paille. Mont., 524 fr. 88.

Renseignements à la mairie.

Seine-Inférieure. — *Jouidi 17 février*, 2 h. — Mairie de Rieux. Construction d'une maison d'école de garçons et d'une mairie. Mont., 20.500 fr.

Renseignements à la mairie et chez M. Feully, architecte à Neufchâtel.

Seine-Inférieure. — Ville du Havre. Logement pour les ouvriers.

Le programme spécial sera adressé aux personnes qui en feront la demande à M. le maire du Havre.

Dans ce programme il est stipulé que la ville garantira aux entrepreneurs ou sociétés un intérêt de 4 1/2 0/0 pendant trente ans, sur un capital de 500.000 fr.

Les projets devront être remis au plus tard le 30 juin 1887.

Seine-et-Marne. — *Samedi 12 février*, 1 h. 1/2. — Sous-préfecture de Provins. Construction d'un magasin pour la pompe à incendie et préau à Champenest. Mont., 1.783 fr. 67. Caut., 90 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Vienne. — Etude d'un chemin de fer de Poitiers vers Confolens. Par délibération du 25 août 1886, le Conseil général du département de la Vienne a pris la résolution définitive de construire un chemin de fer d'intérêt local de Poitiers vers Confolens, passant par ou près La Villedieu, Gençay, Château-Garnier, Usson et Saint-Martin-Loars où il se raccordera à la ligne de Civray au Blanc, pour communiquer ainsi vers Confolens.

Quant au raccord vers Poitiers, le Conseil général se réserve de juger les études comparatives qui devront lui être soumises par les auteurs des projets qui lui seront présentés, en prenant soit Nouaillé, soit Izeuil, soit Ligugé, comme point d'attache.

En conséquence, les constructeurs qui désireraient concourir pour obtenir la concession du chemin projeté sont invités à déposer leurs projets à la préfecture de la Vienne, avant le 1^{er} mars 1887.

Chaque projet devra comprendre notamment :

Un plan général du tracé proposé ;

Un profil en long et quelques profils transversaux ;

Une évaluation sommaire de la dépense du 1^{er} établissement ;

Un projet de cahier des charges établis d'après le type approuvé par décret du 6 août 1881 ;

Un projet de convention fixant les conditions de la concession proposée et du concours financier demandé à l'Etat et au département en exécution de l'article 13 de la loi du 11 juin 1880.

Aucun recours ne pourra être exercé contre le département par les autres des projets qui ne seront pas acceptés.

Algérie. — *Mars 1887.* — Préfecture d'Alger. Adjudication restreinte. Concession de l'exploitation des 2 formes de Radoub du port d'Alger pour 15 années. Mont., 4.000 fr. par an.

Renseignements au bureau de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées d'Alger.

Fournitures

MINISTÈRE DE LA MARINE

Cherbourg, 23 juin. — Caoutchouc vulcanisé et minéralisé.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Belfort (territoire de), 14 février. — 500 qx blé tendre; 120 qx haricots; 780 hect. vin rouge, produits français, récolte de 1886.

Paris, mai. — Fourniture de viande bouillie. Il sera procédé dans le courant de la 1^{re} quinzaine du mois de mai 1887 (la date sera fixée ultérieurement), à l'hôtel de l'intendance militaire à Paris, rue Saint-Dominique, 18, à l'adjudication d'une fourniture de 33.000 qx de conserves de viande bouillie, à livrer pendant les années 1887, 1889 et 1890. — Produits de toutes provenances. — 1^{er} lot. En 1888, 1.300 qx; en 1889, 2.600 qx; en 1890, 2.600 qx. — 2^e lot. En 1888, 1.000 qx; en 1889, 2.000 qx; en 1890, 2.000 qx. — 3^e lot. En 1888, 1.000 qx; en 1889, 2.000 qx; en 1890, 2.000 qx. — Produits français ou des colonies françaises. — 1^{er} lot. En 1888, 1.300 qx; en 1889, 2.600 qx; en 1890, 2.600 qx. — 2^e lot. En 1888, 1.000 qx; en 1889, 2.000 qx; en 1890, 2.000 qx. Total, 33.000 qx.

Renseignements dans les bureaux de la 1^{re} sous-intendance militaire de Paris (rue Saint-Dominique, 18).

Pyrénées (Hautes). — *Mardi 29 mars*, 2 h. — Mairie de Tarbes. Artillerie. Atelier de construction de Tarbes. Fournitures de 3.410 tonnes métriques de combustibles divers. — 1^{er} lot. 2.100 tonnes de charbon de terre de fourneaux. — 2^e lot.

710 tonnes charbon de terre pour forges. — 3^e lot. 300 tonnes de coke métallurgique.

Renseignements dans les bureaux de l'arsenal de Tarbes et dans ceux de la place de Paris (avenue de Saxe, n° 2). Des exemplaires du cahier des charges seront mis à la disposition des intéressés qui en feront la demande par lettre affranchie au directeur des ateliers de construction.

Seine. — *Samedi 12 février*, 2 h. — Mairie de Puteaux. Artillerie. Fourniture de 1.500.000 kil. de charbon de terre de fourneau.

Cahier des charges dans les bureaux de l'atelier de construction de Puteaux et dans les bureaux de la place de Paris (2, avenue de Saxe).

LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

MAISONS

Lyon. — Place et rue d'Aguesseau, 23. Acq., M. B. Godin, 1, quai de l'Est (75.000 fr.). — Place de l'Hippodrome, 18. Acq., M. Barbier, entrepr., 3, place Vendôme (71.000 fr.).

FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉ

FORMATIONS

Lyon. — 13 décembre. Marini frères, charpente et industrie du bâtiment, rue du Colombier, 23. Durée, 10 ans, 2 mois. Capital, 82.600 fr. — 27 décembre. Creusevaut et Chapel, charpentiers, rue Bellecombe, angle de la rue Riboud (Villette). Durée, 12 ans. Capital, 4.000 fr. — 12 janvier. Mornet et Boretti, peintres-plâtriers, rue Malesherbes, 2. Durée, 2 ans. Cap., 14.000 fr.

DISSOLUTIONS

Lyon. — 29 décembre. Duret et Cie, travaux publics, chemin des Quatre-Maisons, 25. Liquid., M. Duret. — 6 janvier. Boudin et Blain, ferblanterie et zinguerie, montée Saint-Barthélemy, 8. Liquid., M. Dervieux, rue de Créqui, 114.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

— Suite —

DÉCRET. — Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre des Travaux publics,

Vu la loi du 21 juillet 1856;

Vu le décret du 30 avril 1880, relatif aux chaudières à vapeur autres que celles qui sont placées sur des bateaux;

Vu l'avis de la commission centrale des machines à vapeur, en date du 4 février 1886,

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — Lorsque plusieurs générateurs de vapeur, placés à demeure, sont groupés sur une conduite générale de vapeur, en nombre tel que le produit, formé comme il est dit à l'article 14 du décret du 30 avril 1880, en prenant comme base du calcul le timbre réglementaire le plus élevé, dépasse le nombre 1800, lesdits générateurs sont répartis par séries correspondant chacune à un produit au plus égal à ce nombre, chaque série est munie d'un clapet automatique d'arrêt, disposé de façon à éviter, en cas d'explosion, le déversement de la vapeur des séries restées intactes.

ART. 2. — Lorsqu'un générateur de première catégorie est chauffé par les flammes perdues d'un ou plusieurs fours métallurgiques, tout le courant des gaz chauds doit, en arrivant au contact des tôles, être dirigé tangentiellement aux parois de la chaudière.

A cet effet, si les rampants destinés à amener les flammes ne sont pas construits de façon à assurer ce résultat, les tôles exposées aux coups de feu sont protégées, en face des débouchés des rampants dans les carneaux, par des murettes en matériaux réfractaires, distantes des tôles d'au moins 50 millimètres et suffisamment étendues dans tous les sens pour que les courants de gaz chauds prennent des directions sensiblement tangentielles aux surfaces des tôles voisines, avant de les toucher.

ART. 3. — Les dispositions de l'article 35 du décret du 30 avril 1880 sont applicables aux prescriptions du présent règlement.

ART. 4. — Un délai de six mois est accordé aux propriétaires des chaudières existant antérieurement à la promulgation du présent règlement, pour se conformer aux prescriptions ci-dessus.

APRÈS FAILLITE

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

PAR LE MINISTÈRE D'UN COMMISSAIRE-PRISEUR

A LYON, rue Seguin, 25

LE SAMEDI 5 FÉVRIER 1887, A 1 HEURE

D'UN
MATÉRIEL
 D'ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS

DÉSIGNATION SOMMAIRE

Deux locomobiles à vapeur (force 6 chevaux) — une grue complète (élévateur) avec tous ses accessoires — trois sonnettes complètes et cinq moulons — une autre petite sonnette — drague avec élinde, godets, chaîne, etc. — une drague à main et chariot — une autre drague à main avec perche — deux treuils à débroyage — neuf autres petits treuils bois et fer — deux broyeurs à mortier et accessoires — onze wagonnets système Decauville — environ 1400 mètres rails et deux plaques tournantes — deux échelles d'engin — deux perronnets à couler le béton et leurs chaînes — brouettes, échelles, bayards, oiseaux, chevalets, écharpes, pelles, etc. — une forge portative à ventilateur avec enclume et billot — un cric — une ancre de marine — deux étaux et mionnes à engrenages — établi — une caisse outils de forge, fiches, pinces et tenailles fer — environ 25 mètres cubes plateaux, comperches et bois d'échafaudage.

Sur les rives de la Saône (port Perrache) un bateau-ponton, l'Espoir, avec ses deux rames et une corde à main — un autre bateau-ponton, l'Avenir, avec chaîne, cordage et échelle — 60 mètres carrés environ meublons — une bascule (1.000 kilos).

NOTA. — On pourra visiter le matériel ci-dessus décrit les JEUDI et VENDREDI 3 et 4 février, le matin de 8 à 11 heures et le soir de 1 à 4 heures.

CINQ POUR CENT EN SUS APPLICABLES AUX FRAIS

Cette vente a lieu à la requête de M. Louis CANAVY, syndic de faillites, demeurant à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70, agissant en qualité de syndic définitif de la faillite de M. Sylvain DUMAS qui était entrepreneur de travaux publics à Lyon, place du Marché de Vaise, 2, et en vertu d'une ordonnance enregistrée de M. FAXET, juge-commissaire.

PUBLICATIONS NOUVELLES

~ Série P. MARQUE. Prix de règlement applicables aux travaux de petite et de grosse fumisterie, de tôlerie, chaudronnerie faïencerie et ferronnerie (1886). Cette série contient 2,210 articles d'application, dont 900 complètement nouveaux ; on y trouve également le poids des fers, des fontes et des tôles en feuilles et en tuyaux. 1 vol. format de poche, cartonné, 5 francs ; par la poste, 5 fr. 25. — Librairie E. BIGOT, 22, rue Latour-d'Auvergnat, Paris.

~ Éléments constants des Prix des travaux ordinaires de construction, par A. MÉGROT, conducteur des ponts et chaussées, seconde édition. 1 brochure in-8°. Prix : 4 fr. Librairie A. DUCHER et Cie, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris. Également chez l'auteur à Cosue (Nièvre).

~ Manuel des Entrepreneurs, 3^e volume, comprenant les arrêtés de la préfecture de la Seine, réunis et classés par Emile DESPLANQUES, entrepreneur de maçonnerie, ancien membre du Tribunal de Commerce de la Seine 1 fort vol. 24 fr. Librairie A. DUCHER et Cie, éditeurs, 51, rue des Ecoles, Paris

~ Petit guide dans les constructions rurales, suivi d'une série des prix à façon pour travaux de terrassement, maçonnerie, charpente et couverture, par E. VIDÈRE, architecte. Un vol. in-16, 110 pages et 6 figures. Prix, 1 f. 50. — Librairie BIGOT, 22, rue de Latour-d'Auvergne, Paris.

~ Le Décorateur. Marbres et Bois, par LEFÈVRE, artiste peintre. L'ouvrage comprendra 40 planches in-4, jésus en chromolithographie qui paraîtront en 4 livraisons de 10 planches de 3 en 3 mois. Les planches sont exécutées avec le plus grand soin, et cependant le prix est sans précédent. Prix de chaque livraison : 10 fr. — Librairie E. BIGOT, 22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

~ Manuel des Lois du Bâtiment, élaboré par la Société centrale des Architectes. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Deux forts volumes grand in-8 colombier sur beau papier. Prix broché : 40 fr. — Librairie DUCHER et Cie, 51, rue des Ecoles, Paris.

Les six premières années du journal : LA CONSTRUCTION LYONNAISE sont en vente, formant trois beaux volumes in-4^o raisin. — Prix franco : 72 fr.

L'Imprimeur-Gérant : PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PRODUITS CÉRAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite pour Conduites d'eau et pour Bâtimens. Appareils pour Sieges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc., etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Scize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et magasin de ciment de Vassy et de Grenoble, Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSIER et BARRON de Marseille.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Tuiles en verre. Châssis en fonte vitrés. Carreaux de Verdun.

SERRA-REYMOND, marchand de Pavés épines, étalés et roulés à Champagne, par Saint-Didier-an-Mont-d'Or (Rhône).

JUTIE, GAY ET C^e, 64, rue de Marseille, et 15, quai de la Charité Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue. Portland de Pelloux du Valbonnais, de Virieu-le-Grand, et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, de Crest. Chaux lourdes et hydrauliques de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Allâtres, plâtres de Paris, de Savoie et Bourgogne. — Expéditions France et Étranger.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AINÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

CHAUFFAGE, VENTILATION & FORGES

FOURNEAUX ET CALORIFÈRES. — **POUMEYROL**, constructeur, cours Lafayette, 29, Lyon.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte vitrés. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

GRANDE TUILERIE DU RHONE. — THOMÉ, ARMANET et C^e, à Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône). Bureaux à Lyon, 8, rue Sala. Tuiles et produits céramiques de toute espèce. Tuiles de montagne, brevetées.

SONNERIES

SONNERIES ÉLECTRIQUES ET À MOUVEMENT. — Porte-Voix, Paratonnerres et vérification des Paratonnerres. — **BOGEY**, avenue de Soaxe, 116. — Boîte place des Terreaux, 8.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Tuiles en verre. — Châssis en fonte, vitres, Carreaux de Verdun. — Bois de chauffage.

TERRASSEMENTS

CHAMPREMIER, entrepreneur de terrassements et puisatier, 43, place du Pont, Lyon-Guillotière.

CARRIÈRES, MINES

AUGUSTE BELLON, à Valence, rue Gallet, 7. Décorations de Parcs et Jardins, Rocailles et Aquariums.

GAZ & ÉCLAIRAGE PUBLIC

B. PABIOU, 22, quai de Vaise, Lyon. — Entreprises de Fontainerie, Pompes Installation des Eaux et du Gaz.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

J. PRAT, 28, avenue de Romans, à Valence. Taille de pierres et sculpture. Colonnes polies, etc. Exploitation des carrières de Chomérac et de Crussol. Monuments funéraires.

J. GUICHERD ET C^e, maîtres carriers, tailleurs de pierres, à Trept (Isère).

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure **JEUGEON FRÈRES**, Entrepreneurs et M^{rs} de pierres, à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de Pierres Taillées pour Bâtimens, Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillées en toutes saisons.

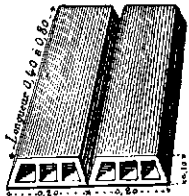
PIERRES DE TOURNUS. Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtimens, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacros, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

PIERRE DE VILLEBOIS. — DÉFIE TOUTE CONCURRENCE. — Grande Société des tailleurs de pierres de Villebois (Ain). Fourniture de pierres de tailles en tous genres à des prix très réduits. Prompte livraison, taille irréprochable et premier choix de pierres. Le directeur-gérant, LOUIS PROQUET

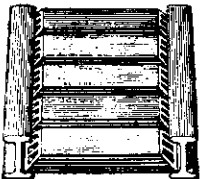
PIERRES DE TAILLE DE VILLEBOIS ET TREPT. — Pierres diverses pour travaux d'art. **DERRIAZ** jeune, 12, place des Cordeliers, Lyon. — Pierres de machines, Piliers pour barrières, Tombes, Plafond de caveaux, Façades, Balcons, Escaliers, Limous, etc., exécutés sur plans. — Chantier, bas port du Pont Lafayette.

MONUMENTS FUNÉRAIRES

ROYBIN. — Taille de pierres et Marbrerie, 2, rue de Marseille, 84.



3 Médailles d'Or
1 Médaille d'Argent



Hourdis Creux en Terre Cuite

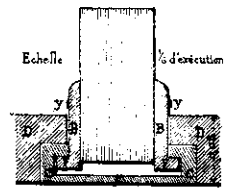
A POSER ENTRE
SOLIVES EN BOIS ET FERS A I
SYSTÈME DINZ-DERAIN, BRÉVETÉS S. G. D. G.

HOURDIS CREUX SYSTÈME PERRIÈRE AINÉ
Brevetés s. g. d. g. et médailles aux Expositions de Paris 1878, 1879, 1880 et 1881
Fabriqués par DERAIN et DINZ

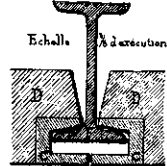
J. DULAC

SEUL CONCESSIONNAIRE POUR LES DÉPARTEMENTS DU RHONE ET DE LA LOIRE
Rue Constantine, 4, Lyon

ENTREPOT : RUE DES DOCKS, 25, LYON-VAISE



Elevation suivant une coupe verticale de la solive montrant la disposition des agrafes B, celle des plaques C et les extrémités en têtes des briques D.



Plaque en fer à T - C plaques en terre cuite blindant la solive en fer - D brique creuse formant hourdis.

LA BOURSE LYONNAISE, Journal financier hebdomadaire — Bureaux : rue Centrale, 27, LYON

TRAVAUX DE SERRURERIE POUR BATIMENTS

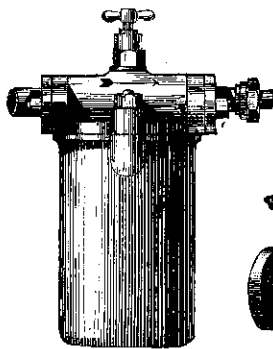
MARQUISES — TENTES-ABRI — VÉRANDAS
TRAVAUX D'ART POUR SERRES, JARDINS, PARCS

GABRIEL GENTON

Professeur de Forge à l'École Centrale Lyonnaise
AUTEUR DE LA MARQUISE DU MAGASIN GÉNÉRAL, PLACE DU PONT, 13, LYON-GUILLOTIÈRE
Rue Hippolyte-Flandrin, 13, LYON

VIAILLY & C^{IE} B. S. G. D. G.

RUES CORNE-DE-CERF, 34, A LA VILLETTE. — LYON



Purgeur type 2



Robinet diamant

Purgeur automatique, système pratique et durable extrayant les eaux qui se forment par la condensation dans les chauffages à la vapeur.
— Prix : 18, 26, 40, 55 francs.

Régulateur automatique réglant la pression de vapeur par conséquent la température dans les chauffages; on l'emploie également pour l'air comprimé.

Petit robinet diamant à l'usage de la vapeur; sa durée d'étanchéité parfaite est incomparable à tout autre genre de petits robinets, orifice depuis 12 m/m jusqu'à 20 m/m.

Robinet-Vanne à double fermeture à étanchéité durable et parfaite pour vapeur.

Robinet-Vanne à soupape, Soupape de retenue, etc.

NOTA. — La Maison VIAILLY et C^{ie} ne construit que des articles perfectionnés, qui ont fait leurs preuves à l'usage depuis de longues années; les articles de peu de durée ou peu pratiques ne rentrent pas dans sa spécialité.

Travaux en Asphalte & Parquets sur Bitume

L. ROUX & A. PAVY, entrepreneurs

LYON. — Quai de la Charité, 45. — LYON

MM. ROUX et PAVY ont importé à Lyon l'industrie nouvelle des Parquets sur Bitume. Ce genre de travail arrête complètement l'humidité et réunit toutes les conditions de solidité, de propreté, d'hygiène et d'économie.

CIMENT POUR LA PIERRE

PAPIERS & TOILES A POLIR, VERRÉS & ÉMERISÉS

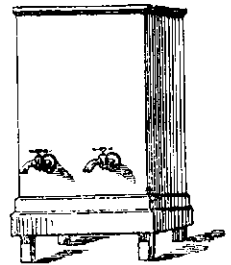
TIXIER Rue Neuve-de-la-Villardière, 5-5, LYON
Maison fondée en 1871. Usine à vapeur

BERTHIER

5, rue de Jarente

PRÈS LA RUE VAUBECOUR

Fabrique de Fontaines à filtre en tous genres, pour clarifier et assainir les eaux. Filtres pour voyage. Réservoirs en pierre sur mesure pour cafés, restaurants et brasseries, hôtels, communautés et toutes industries. Filtres de voyage. Cinq médailles aux expositions de Lyon. Marbrerie en tous genres. Lavabos et installation.



SERRURERIE ARTISTIQUE

ANCIENNE MAISON PINAY

RAOULX Frères & THERMOZ

BRÉVETÉS s. g. d. g. — 50 MÉDAILLES

Rue de Vendôme, 183, à LYON

Grillage en fer forgé. Balcons, Balustrades
Rampes. Claires-Voies, Croisées en fer pour usines, Marquises
Ciel ouvert, Kiosques, Vérandas, Ponts, Serres
Jardins d'hiver, Clôtures légères pour Chasses, Jardins
et Prairies en Grilles ronces et Fils de fer
Meubles de Jardins en fer tordu sans rivures, Chaises
Fauteuils, Canapés droits et cintrés, etc.
Châssis de couches. Bâches en fer. Entourages de Tombes
et de Bassins. Porte-Bouteilles. Egouttoirs. Bordures
Gazon. Volières, Faisanderies. Chenil. Poulaiers. Lapinières
Parcs à Bestiaux et à Volailles. Spécialité de Clôtures
en fer à T pour Propriétés agricoles. Piquets pour Vignes
Tables ordinaires et perforées. Bancs droits
et américains. Bancs à tente mobile. Tables-parasols.